RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Sarthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR SÉANCE DU 18 MARS 2025

Convocation

Date de la convocation: 05/03/2025

Date de l'affichage convocation: 05/03/2025

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 21/03/2025 Publiée ou notifiée le : 21/03/2025

Nombres de membres afférents au Comité Syndical: 32

Nombre de membres en exercice: 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 19

Nombre de pouvoirs : 4 Nombre total votants : 23

L'an deux mil vingt-cinq, dix-huit mars, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe, au siège du Syndicat Mixte du Val de Loir, 764 boulevard des Tourelles, commune du Lude.

Etaient présents :

Déléqués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes ALLAIRE, BÉNARD-LÉQUIPÉ, MANCEAU, MM ALLARD, BOURIN, OLIVIER.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

MM AMY, AVRIL, BRAULT, CERIZIER, FRIZON, GRANDET, GUILLON, LE BOUFFANT, LORIOT, LOYAU, PAQUET, ROCTON, THERIAU.

<u>Etaient excusés/absents</u>: Mmes, BOURMAULT, GEORGET, HELLEGOUARC'H, LEGER, MARTIN, RIBOUILLEAULT, MM ABRAHAM, BIGNON, BOUGAS, LEESCHAEVE, MOURIER, POSTMA, TOURNADRE.

Pouvoir:

Madame HELLEGOUARC'H donne pouvoir à Madame MANCEAU.

Madame RIBOUILLEAULT donne pouvoir à Monsieur AMY.

Monsieur TOURNADRE donne pouvoir à Monsieur ALLARD.

Monsieur MOURIER donne pouvoir à Monsieur LORIOT.

Assistaient également à la séance :

Sophie GAUBUSSEAU (Directrice)

Délibération 2025 - 07:

VALIDATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DE L'EFFECTIF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

CONSIDERANT la délibération n°2024-30 du 01/10/2024 modifiant le tableau des emplois et de l'effectif,

CONSIDERANT la nécessité de valider le tableau des emplois et de l'effectif pour le vote du budget,

TABLEAU des EMPLOIS et de l'EFFECTIF du SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR

EMPLOIS								EFFECTIFS			
Date de déliberation portant création	Libélié fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Fillère	Catégorie	Ubellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin de grade le plus élevé	Gradii de l'agenit qui eccupii lii poste	Son statut	Sasingition	Temps ser
Délibération 2022-13 selon erticle 93 de la loi du 06 may 2019	Directeur des Services	35 H	Adm	А	Cadre d'emploi des attachés territoriaux	444	1027	Attaché	Titulaire	activité	-
2008, puis par la délibération 2024-03 du 20/02/2024	Chargé de mission communication et prévention	35 H	Adm ou Tes	В	Cadre d'emploi des techniciens territoriaux et des rédacteurs territoriaux	372	707	Rédacteur principal de 1 ^{èm} classe	Titulaire	activité	
2023-31 du 27/06/2023	Chargé de mission biodéchets	35 H	Adm ou Tec	В	Cadre d'emploi des techniciens territoriaux et des rédacteurs territoriaux	372	707	Technicien	Contractuel	activité	
2019-17 du 26/03/2019, puis par la délibération 2024-03 du 20/02/2024	Responsable administratif et financier	35 H	Adm	C ou 8	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux	367	707	Rédacteur	Staglaire	activité	
018-46 du 11/09/2018 - ouverture contractuel 3-2 ou 2" et par délibération 2023- 1, et par la délibération 2023- 3 du 05/12/2023	Coordinateur technique des déchèterie	35 H	Adm ou Tec	8 ou C	Adjoint technique principal de 2ème classe et de 1ère classe, Adjoint administratif principal de 2ème classe et de 1ère classe, Cadre d'emploi des agents de maltrise, des techniciens territoriaux et rédacteurs territoriaux	368	707	Adjoint administratif principal de Z ^{lone} classe	Titulaire	activité	
2018-18 du 27/03/2018, modifié par la délibération 2022-13, puls modifié par la télibération 2023-22, puls par a délibération 2023-31, et par a délibération 2023-53 du 35/12/2023, et par la 14/16/eration 2024-13 du	Coordinateur technique de la collecte	35 H	Adm ou Tec	C ou B	Cadre d'emploi des adjoints administratifs Cadre d'emploi des agents de maîtrise, des techniciens territoriaux et rédacteurs territorfaux	367	707	Adjoint administratif	Titulaire	activité	
2001-01 du 14/02/2001 reation puis modifié par 2008 18 du 30/10/2008 puis par la	Agent de maintenance pré-collecte	35 H	Tec	С	Cadre d'emploi des adjoints techniques territorlaus	367	558	Adjoint technique	Stagiaire	activité	
2001-01 du 14/02/2001 creation puls modifié par 2008. Bla du 30/10/2008 puis par la délibération 2021-03 du 39/02/2021 puis par la délibération 2022-02 du 15/02/2022 puis modifié par la délibération 2022-13, puis par a délibération 2023-13, puis par	Agent technique polyvalent	35 H	Tec	С	Cadre d'emploi des acjoints techniques territoriaux	367	558	Adjoint technique principal 2 ^{line} classe	Titulaire	activíté	
2017-35 du 22/06/2017	Sardien de dêchêterie	321/	Tet	C.	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaus	367	1558	Adjoint technique principal de 1** claise	Titulaire	activité	
2001-01 du 14/01/2001 creation puis modifié par 2008- 18 puis par la délibération 2022-38	Gardien de déchèterie	35 H	Tec	c	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriau	367	558	Adjoint technique	Titulaire	activité	
délibération 2018-18 du 17/03/2018, puis modifié par delibération 2018-48 du 23/10/2018 puis par la délibération 2022-13	Gardien de déchèterie	28 H	Tec .	С	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaus	367	558	Adjoint technique	Titulaire	activité	
2021-03 puls par la délibération 2022-13 puls par a délibération 2022-38	Gardien de déchèterie	35H	Tec	С	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriau		558	Adjoint technique	Titulaire	activité	
						non-	200				
2012-29b du 11/10/2001 2018-08 du 13/02/2018	Agent d'accueil et de facturation Agent d'accueil et de facturation	35H 35 H	Adm	_	Cadre d'emploi des adjoints administratifs Cadre d'emploi des adjoints administratifs	367 367	558 558	Adjoint administratif	Ittulate	activité.	

Le Président propose à l'assemblée,

De valider le tableau des emplois et de l'effectif présenté pour la prise en compte dans le vote du budget.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de valider le tableau des emplois et de l'effectif pour le budget 2025.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Pour extrait, copie conforme, Le secrétaire de séance, J-C. AMY, Pour extrait, copie conforme, Le Président, F. OLIVIER

SYNDICAT MIXTE
DU VAL DE LOIR
POUR COLLECTE ET
TRAITEMENT DES DECHETS
764 bd des Tourelles
72800 LE LUDE